

Association Radio Valois Multien  
Assemblée générale du 4 mars 2023

# Le plan d'action stratégique

## Les enjeux identifiés

1. La mise à jour de la grille des programmes
2. Le rayonnement territorial
3. Le renouvellement du bénévolat
4. La réorganisation des RH
5. Le réaménagement des locaux

### 1- Mise à jour de la grille de programmes

- Donner des repères aux auditeurs.
- Revoir l'architecture de la grille pour mieux accueillir les nouveaux contenus.
- Occuper l'antenne de manière plus importante et régulière.
- Développer les directs (studio et extérieur) et l'interaction avec les auditeurs.rices.
- Retravailler le fil musical.
- Susciter des émissions « par des jeunes pour les jeunes » (grâce aux ateliers radios notamment).
- Développer la production de reportages pour la FRANF / Créer un « rendez-vous FRANF » dans la grille
- Développer la présence en ligne (site web, podcasts, réseaux sociaux...).

### 2- Le rayonnement territorial

- Développer les actions citoyennes et les actions d'éducation aux médias : subventions État (QPV, DDETS, DRAC, FDVA Innovation...), CD Oise, DILCRAH, Région (PEPS)...
- Couvrir davantage le territoire au-delà de Crépy : aller sur le Sud-est de la zone de rayonnement (reportages, agenda...).
- Les plateaux extérieurs : répondre aux demandes de couverture d'événements sur le territoire. Modèle économique actuel = gratuité ; renforcer par des propositions de prestations (réalisation de jingles, annonces...).
- Installer de manière permanente des studios délocalisés pour que des bénévoles d'associations locales ou des établissements scolaires puissent proposer des émissions depuis leur territoire (enregistrées ou live). Possibilités de financement des investissements sur FSE Équipement, Région Hauts-de-France, contrat d'apport de Picardie Active....
- Développer les émissions en direct avec des invité.e.s (artistes, société civile...) : des studios (suite aux travaux) et sur le territoire (notamment grâce aux studios délocalisés).
- Diversifier les sujets et les sensibilités (ex : transition écologique et solidaire – FDVA Innovation).
- Développer la communication, notamment sur Internet (site, réseaux sociaux...).
- Investir plus fréquemment le quartier (ex : réaliser une-des émissions-s sur la place du quartier pendant les travaux).

### 3- Le renouvellement du bénévolat

- Donner envie de s'impliquer dans la gouvernance de l'association.
- Développer des actions spécifiques pour une cible privilégiée : la jeunesse (actions de terrain).
- Former les bénévoles (technique, animation, logiciel, outils de travail collaboratifs...) : FDVA : financement 500€ / jour pour une cohorte de 10 à 25 personnes (DRAJES, date limite 17/02/2023). AFDAS : OPCO de l'association (si présence de salariés).
- Investir dans du matériel plus moderne, simplifier son utilisation pour développer l'autonomie des bénévoles.
- Créer des temps collectifs conviviaux réguliers (bisannuels : assemblée générale au printemps et temps festif à l'été ?).
- Point de vigilance : la sur-sollicitation des bénévoles.

### 4- La réorganisation des RH

- Préparer / anticiper les départs en retraite.
- Revoir l'organigramme et les missions de chacun.e : clarifier les missions (ex : technique /comptabilité) et formaliser la fonction employeuse.
- Améliorer la communication interne : partager le projet et la stratégie entre le CC et l'équipe salariée, développer les capacités à utiliser les outils de travail collaboratifs...
- Créer un poste de coordination salariée : coordination administrative, développement des partenariats (notamment sur le territoire), pilotage de la communication, coordination des journalistes pigistes / services civiques / stagiaires, suivi de la grille de programmes, représentation RVM dans les instances (FRANF, CNRA...).
- Accueil de stagiaires et services civiques (permet l'intégration de jeunes). Point de vigilance sur l'encadrement.
- Pistes de financement : adulte-relais (point de vigilance : gel des postes), PEC, FONJEP, emplois francs, apprentissage.
- Solliciter un appui-conseil RH AFDAS ?

### 5- Le réaménagement des locaux

